



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exercice de la profession

Question orale n° 1117

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'insuffisance endémique de spécialistes qui frappe les professions médicales et paramédicales dans le Pas-de-Calais. En effet, cette insuffisance se traduit par des délais de plus en plus longs pour obtenir un rendez-vous, ce qui ne va pas sans poser quelques problèmes pour les patients dont l'affection nécessite une prise en charge urgente. A titre d'exemple, il est fréquent, aussi bien en consultation privée qu'en consultation hospitalière, que le délai d'attente soit de plusieurs semaines pour passer un scanner ou une IRM, avec des délais records chez les ophtalmologistes qui peuvent atteindre huit à neuf mois. Cette situation particulièrement désagréable est de plus en plus dénoncée par les patients et c'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qui pourraient être prises par son ministère pour enrayer cette insuffisance chronique.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Michel Lefait a présenté une question, n° 1117, ainsi rédigée:

«M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'insuffisance endémique de spécialistes qui frappe les professions médicales et paramédicales dans le Pas-de-Calais. En effet, cette insuffisance se traduit par des délais de plus en plus longs pour obtenir un rendez-vous, ce qui ne va pas sans poser quelques problèmes pour les patients dont l'affection nécessite une prise en charge urgente. A titre d'exemple, il est fréquent, aussi bien en consultation privée qu'en consultation hospitalière, que le délai d'attente soit de plusieurs semaines pour passer un scanner ou une IRM, avec des délais records chez les ophtalmologistes qui peuvent atteindre huit à neuf mois. Cette situation particulièrement désagréable est de plus en plus dénoncée par les patients et c'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qui pourraient être prises par son ministère pour enrayer cette insuffisance chronique.»

La parole est à M. Michel Lefait, pour exposer sa question.

M. Michel Lefait. Madame la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés, je souhaite appeler votre attention sur le nombre cruellement insuffisant de spécialistes médicaux et paramédicaux qui exercent dans le département du Pas-de-Calais.

En effet, la faiblesse de la couverture de la carte sanitaire et sociale dans ces domaines d'intervention spécifiques se traduit par des délais de plus en plus longs pour obtenir un rendez-vous, tant dans le secteur public que privé, ce qui n'est pas sans induire des difficultés aiguës chez les patients dont l'affection nécessite une prise en charge urgente. A titre d'exemple, il est fréquent de constater des délais d'attente de plusieurs semaines pour passer un scanner ou une IRM. Chez les ophtalmologistes, ces délais peuvent atteindre jusqu'à huit ou neuf mois.

Cette situation, vous en conviendrez, madame la secrétaire d'Etat, est insupportable. Elle accroît encore l'inégalité devant l'accès aux soins et à la santé entre les Français du Nord et les autres. Sans compter que cet état de fait a le don d'exaspérer les personnes concernées et de les rendre inquiètes et incertaines quant à l'évolution de leur pathologie.

Je vous demande donc de bien vouloir m'indiquer les mesures que vous comptez prendre pour raccourcir les

délais d'attente pour l'obtention d'un rendez-vous chez un spécialiste dans le Pas-de-Calais, et les décisions de rééquilibrage que vous comptez arrêter en faveur de mon département - qui, je le rappelle, compte 1,5 million d'habitants - afin de corriger un tant soit peu les distorsions dont il souffre par rapport au reste de l'Hexagone, notamment dans le domaine de la prise en charge médicale et médico-sociale de sa population.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés.

Mme Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés. Monsieur le député, la situation provoquée par l'insuffisance du nombre de professions médicales et paramédicales dans certaines régions constitue l'une des préoccupations majeures de notre politique de réduction des inégalités entre les régions. C'est notamment le cas dans la région Nord - Pas-de-Calais où la densité médicale de 265 médecins pour 100 000 habitants est bien inférieure à la moyenne nationale, qui est de 300 médecins pour 100 000 habitants. Plusieurs mesures d'ordre général ont déjà été prises.

Les premières tendent à une répartition plus favorable des postes offerts au choix des internes, compte tenu de la situation démographique de la région.

Par ailleurs, un groupe de travail a été mis en place afin de formuler des propositions en vue d'une meilleure adéquation entre les besoins hospitaliers et les effectifs dans certaines spécialités.

Nous savons que, en plus de l'insuffisante densité médicale globale, certaines spécialités sont complètement dépourvues dans votre région Nord - Pas-de-Calais.

La subdivision de Lille a vu augmenter le nombre de postes d'interne en trois ans; on est passé de 157 postes en 1997, sur 1 815 au plan national, à 167 en 2000. Dans le même temps, le numerus clausus de Lille est passé de 266 à 281, ce qui est très supérieur aux années précédentes. L'effort de recrutement des futurs médecins, notamment dans les spécialités déficitaires, sera bien entendu maintenu année après année, en veillant à ce que les nominations correspondent bien aux besoins de la population.

En ce qui concerne les paramédicaux, s'agissant des infirmiers, compte tenu du fait que la densité en professionnels dans cette région est sensiblement inférieure à la moyenne nationale, le nombre d'étudiants autorisés à y entreprendre une formation pour la rentrée 2000 a été fixé à 2 400, ce qui représente une augmentation de plus de 44 % par rapport à la rentrée 1999. Evidemment, il faudra attendre puisqu'il y a deux ans de formation, mais vous êtes assuré d'avoir ensuite une meilleure couverture.

Concernant les orthophonistes, la situation démographique de la région a également été prise en compte, ce qui a conduit à majorer le nombre de places qui seront offertes au concours d'accès à la formation dès la rentrée prochaine, en septembre 2000.

Vous voyez, monsieur le député, que les mesures de rattrapage sont au rendez-vous. Les moyens existent, les places ont été créées. J'ai même eu l'occasion d'inaugurer il y a quelque temps une extension d'un institut de formation. Simplement, l'effort doit être renouvelé année après année pour porter des fruits à moyen terme.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Lefait.

M. Michel Lefait. Je vous remercie, madame la secrétaire d'Etat, de cette réponse qui va dans le bon sens mais qui me laisse un peu sur ma faim. Vous avez beaucoup parlé de Lille. Moi, je vous parlais plutôt du Pas-de-Calais. On a tendance quelquefois à confondre un peu les départements du Nord et du Pas-de-Calais. La région, certes, est une grande région, de plus de 4 millions d'habitants. Le Pas-de-Calais, bien qu'ayant 1,5 million d'habitants, est parfois considéré comme le parent pauvre de la région, parce qu'il est un petit moins grand que les autres. Pourtant, tout comme le Nord d'ailleurs, il a beaucoup apporté à la prospérité et à la reconstruction de notre pays. Pensons aux bassins miniers ! Les gens ont subi des traumatismes très lourds, et la santé de la population en général accuse véritablement une carence, l'écart avec le reste du pays étant très important. Les classements du Nord et du Pas-de-Calais au niveau national ne sont pas du tout à l'échelle de ce que représentent en matière de population nos départements.

Bien sûr, nous saluons avec gratitude les efforts significatifs que Martine Aubry a engagés depuis qu'elle est à la tête du ministère de la santé et des affaires sociales...

M. Olivier de Chazeaux. Comme par hasard !

M. Michel Lefait. ... pour rééquilibrer la situation - et c'était bien le moins - en faveur de notre région, mais il faudra intensifier les efforts à l'avenir et surtout faire en sorte d'attirer davantage, d'une manière ou d'une autre, les praticiens et les spécialistes par des mesures gouvernementales incitatives, afin qu'à brève échéance on ne soit plus obligé d'attendre huit à neuf mois pour obtenir une consultation chez un ophtalmologiste dans le département du Pas-de-Calais et plus largement dans la région du Nord - Pas-de-Calais.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés. J'ai peut-être été maladroit dans mon expression, monsieur le député, mais je n'ai pas cité Lille spécifiquement mais son numerus clausus en référence au CHU qui est le site de nomination des internes. Sinon j'ai bien parlé de la région Nord - Pas-de-Calais, et je ne mésestime pas le poids du Pas-de-Calais dans cette région.

Cela dit, la politique hospitalière est régionale, déconcentrée, et tous les efforts réalisés ces dernières années pour la région Nord - Pas-de-Calais, que vous avez salués, ont été faits non pas par hasard, monsieur de Chazeaux, ni par favoritisme, mais parce que c'est une région qui présente des indicateurs de morbidité et de mortalité bien supérieures aux autres régions de France, avec une densité médicale et une offre de soins très inférieures. Ce n'est pas un hasard si le point ISA de la région est le plus faible de France.

Cette région voit donc chaque année, depuis trois ans, sa dotation augmenter, ce qui permet d'améliorer la situation, mais nous sommes encore loin du compte. Il y a encore des rattrapages à faire pour qu'elle puisse atteindre le même niveau d'offre de soins pour ses habitants qui ont beaucoup donné pour la France et qui ont beaucoup souffert.

M. Olivier de Chazeaux. Vous voilà rassuré, monsieur Lefait !

M. Michel Lefait. Rassuré, mais vigilant !

M. Olivier de Chazeaux. Le Pas-de-Calais est enfin reconnu !

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1117

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2000, page 3032

Réponse publiée le : 24 mai 2000, page 4500

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 mai 2000